



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des appels à projets multinationaux 2024 en biologie-santé

Webinaire, 01 décembre 2023





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

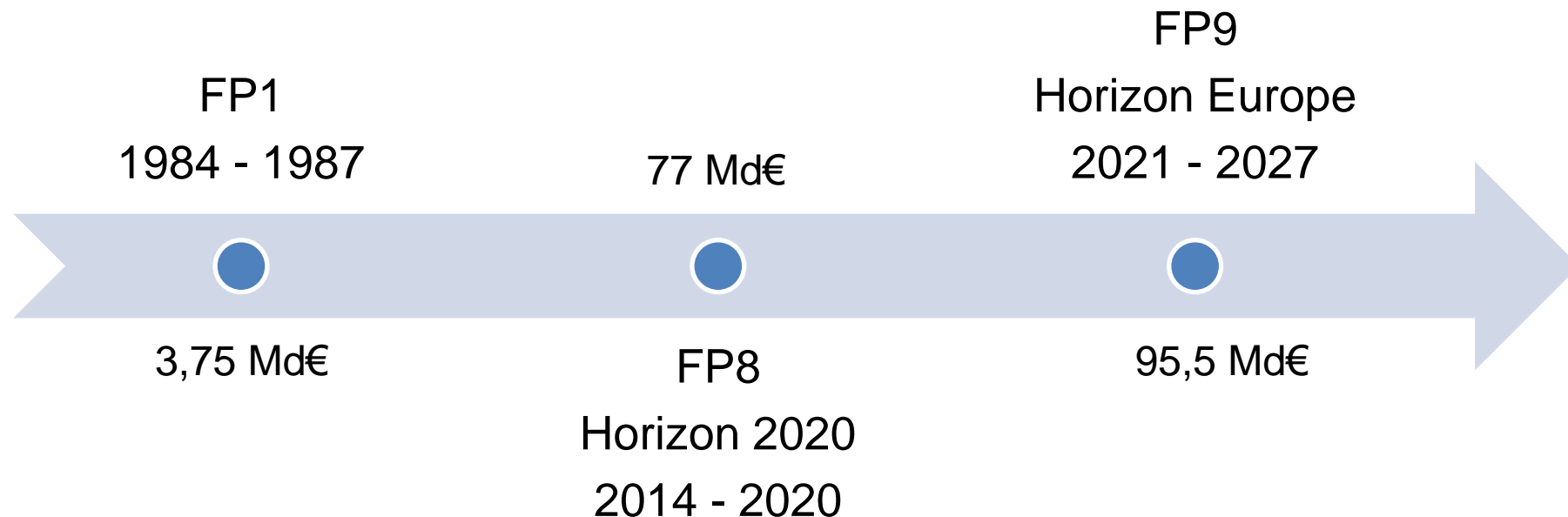
anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Introduction



Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE
- Stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie
- Concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'UE
- Contribuer à répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs de développement durable



Les programmes Horizon Europe

1er pilier - Sciences d'excellence



Actions Marie Skłodowska-Curie

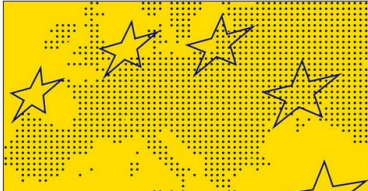


Le Conseil européen de la recherche (ERC)



Infrastructures de recherche

3e pilier - Europe plus innovante



Le Conseil européen de l'innovation



Écosystèmes européens d'innovation



L'institut européen d'innovation et de technologie

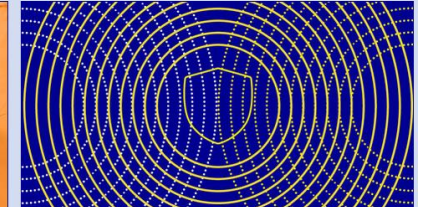
Les clusters du 2e pilier



Santé



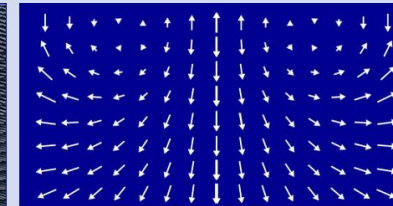
Culture, créativité et société inclusive



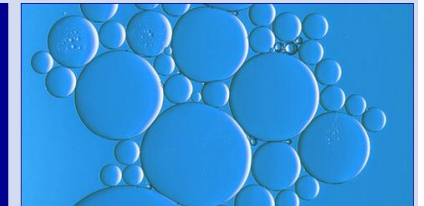
Sécurité civile pour la société



Numérique, industrie et espace



Climat, énergie et mobilité



Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement



Différents Instruments sous Horizon 2020 toujours en cours

ERA-NET Cofund

- Partenaires: des organisations de financements ou organisations de recherche (minoritaires)
- Jusqu'à 33% de remboursement de la CE sur le premier AAP
- Financement du coût de management pour des activités supplémentaires (AAPs)
- 5 ans

EJP Cofund

- Partenaires: organisations de financements ou organisations de recherche.
- Jusqu'à 70% de remboursement de la CE sur deux AAPs
- Activités plus larges et diversifiées que celles de l'ERA-NET cofund
- Plan de travail annuel
- 5 ans
- Ex: HBM4EU, EJP on Rare Diseases

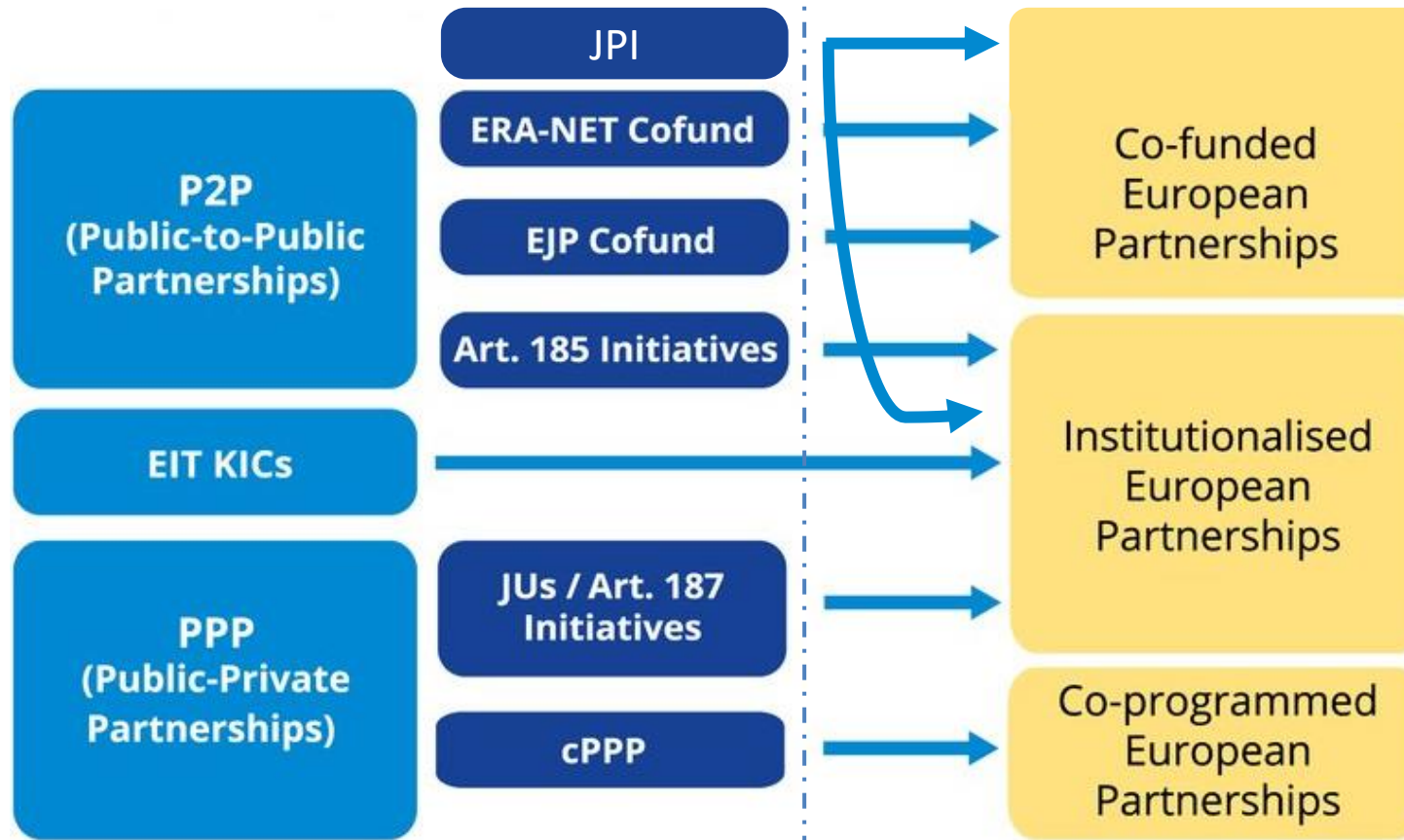
JPI

- Partenaires: Etats membres (EM)
- Possibilités de soutien par la CE: CSA, ERA-NET Cofund
- 10 JPIs sur des grands défis sociétaux: Ex: JPIAMR, JPI HDHL, JPND
- Processus structuré et stratégique dans lequel les EM ont une vision commune et adoptent des agendas stratégiques de recherche (SRA)
- Pas de limites de durée de vie, décisions des EM

Horizon Europe

Horizon 2020

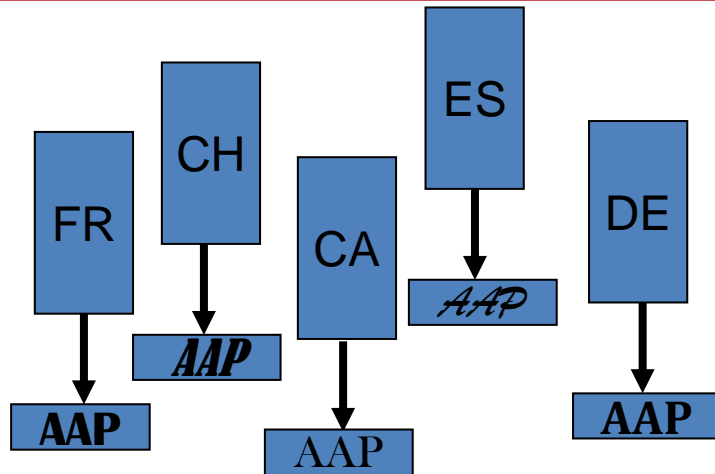
Horizon Europe



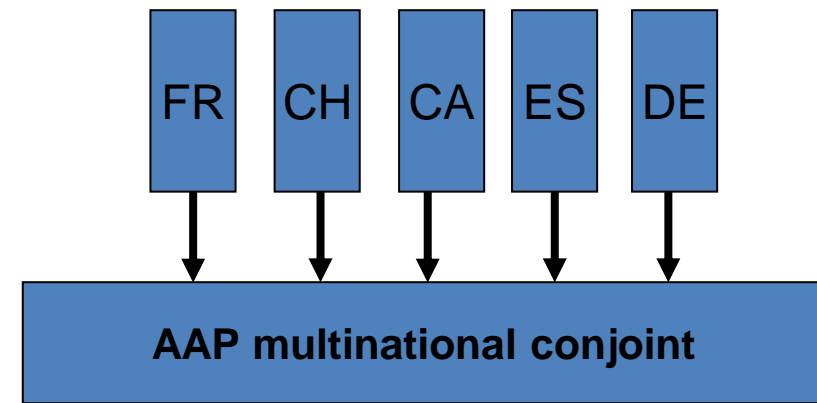
Programmes internationaux et leurs instruments de financement

Mieux utiliser les ressources R&D européennes et résoudre des défis communs de manière plus efficace

Programmes nationaux de financement de la recherche



Programmes transnationaux
(ERA-NET, EJP, JPIs, European Partnerships)



Financement au sein des outils de la CE

- La CE prend en charge les coûts de coordination entre les organisations de financement
- La CE contribue au co-financement des appels à projets
- Chaque partenaire (organisation de financement) de l'ERA-NET (H2020) ou des Partnerships (HE) finance la recherche menée dans son propre pays pour les projets sélectionnés

Pourquoi multinational plutôt que national ?

- **Communauté française de petite taille, et/ou peu structurée**
Ex: biologie de synthèse, nanomédecine
- **Accès à des ressources insuffisamment disponibles en France**
Ex: Cohortes
- **Problème de santé publique dépassant le cadre français**
Ex: maladies infectieuses, alerte épidémique en Europe
- **Accélération technologique, harmonisation**
Ex: cartographie de l'épigénome
- **Effet levier du financement conjoint d'une thématique par plusieurs organisations de financement**
- **Préparer la communauté française aux autres piliers Horizon Europe**

Important

- La **participation d'un partenaire français** dans un projet transnational implique que les résultats du projet contribueront à la progression de sa carrière, à augmenter le rayonnement de son organisation au niveau Européen/ International et que les résultats du projet bénéficieront tôt ou tard aux citoyens Français.

Il est donc attendu que les partenaires français faisant partie d'un consortium jouent un rôle important

- Les appels ERA-NET, JPI, EJP, Partnerships et autres collaborations internationales ont vocation aussi à préparer la communauté française aux autres piliers HE et ne doivent pas se substituer ou concurrencer les appels des autres piliers.

Les consortia confirmés sont encouragés à déposer aux AAP Horizon Europe.

Initiatives Multilatérales (hors AAPG)

<p>Joint Programming AntiMicrobial Resistance/ ERA-NET JPIAMR</p> <p>ERA-NET on infectious animal diseases</p> <p>Partnership Animal Health and Welfare</p>	<p>JPIAMR-ACTION</p> <p>ICRAD</p> <p>PAHW</p>	<p>Les maladies infectieuses et les résistances aux antimicrobiens</p>	<p>Plus d'appels prévus</p> <p>Pas d'appel en 2024</p>
<p>Joint Programming Neurodegenerative Diseases</p> <p>ERA-NET of JPND Network of Centers of Excellence in Neurosciences</p> <p>ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented Neurosciences research</p> <p>Computational Neurosciences</p> <p>CSA BrainHealth</p>	<p>JPI-JPND</p> <p>JPcofuND 2</p> <p>ERANET Neuron Cofund 2</p> <p>IC CRCNS</p>	<p>Les neurosciences</p>	<p>En préparation</p>
<p>EJP Rare Diseases</p>	<p>EJPRD</p>	<p>Les maladies rares</p>	<p>Fin EJP/préparation du partnership</p>
<p>ERA-Net on Personalised Medicine</p> <p>European Partnership for Personalised Medicine</p>	<p>ERA PerMed</p> <p>EP PerMed</p>	<p>Médecine personnalisée</p>	<p>Fin ERA NET</p>
<p>European partnership fostering a European Research Area for Health Research</p>	<p>ERA4Health</p>	<p>Santé publique</p> <p>Maladies liées aux modes de vie</p> <p>Maladies cardiovasculaires</p> <p>Nanomédecine</p>	
<p>Transforming Health and Care Systems</p>	<p>THCS</p>	<p>Santé publique</p>	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Aspects pratiques et administratifs des appels à projets multinationaux



Important

Tous les appels à projets ne sont pas identiques et diffèrent au niveau:

- du processus de montage de l'appel à projets, établi suivant:

- Les besoins de la communauté
- Les stratégies nationales
- Les contraintes administratives, temporelles, etc.

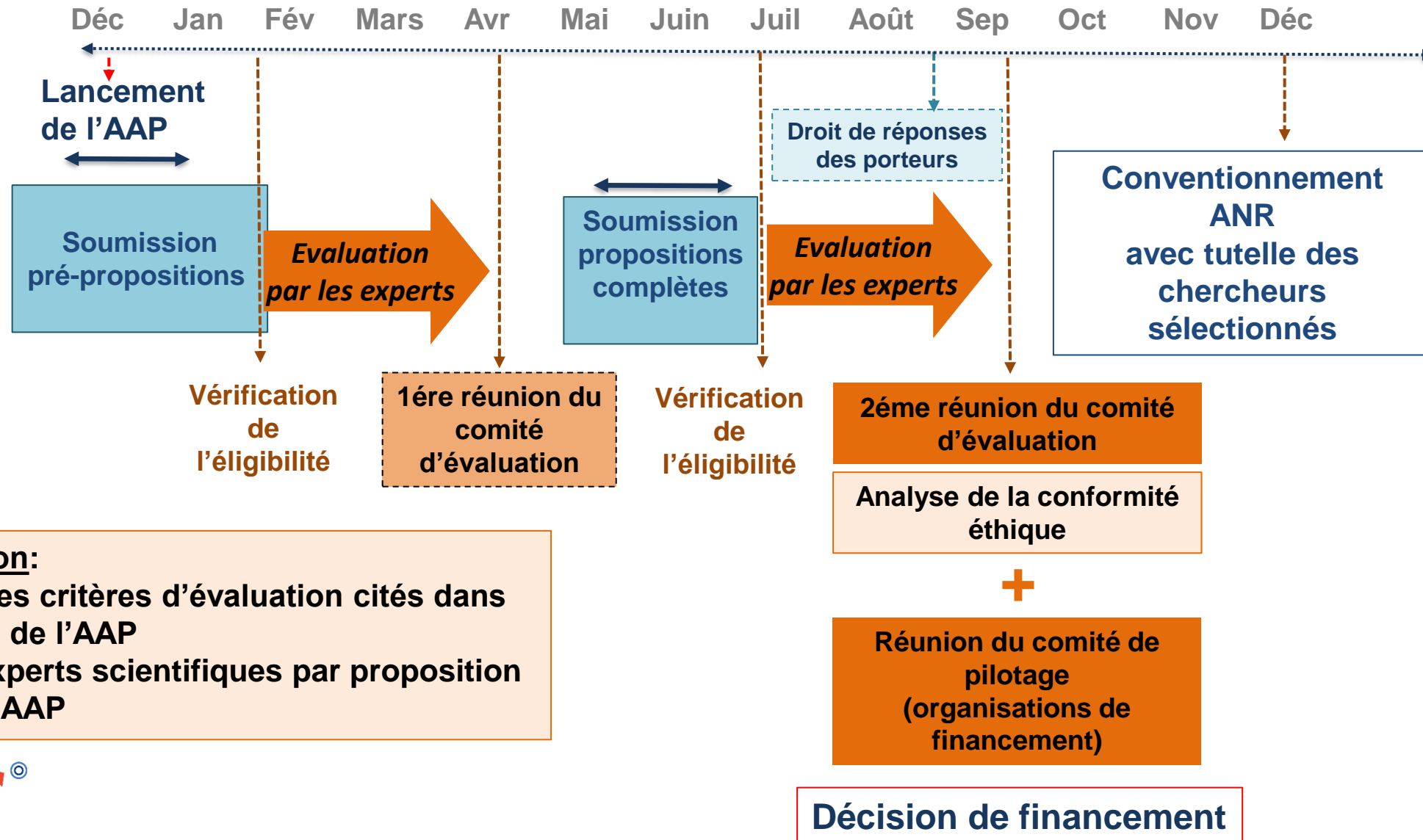
- du processus d'évaluation :

- Une ou deux étapes
- Droit de réponse (réfutation)

- des critères d'éligibilité :

- Les critères d'éligibilité sont décidés au niveau national et dépendent de l'organisation de financement qui participent
- Chaque partenaire doit se renseigner auprès de son organisation de financement
- Le coordinateur doit s'assurer que l'ensemble des partenaires dans le projet soient éligibles
- Composition du consortium (ex: type de partenaires, nombres, collaborateurs sur fonds propres)

Soumission et évaluation (exemple)



Qui contacter, quand et pourquoi

Quand contacter le secrétariat de l'Appel à projets (la localisation du secrétariat peut être variable):

- Questions sur les contours de l'AAP
- Questions sur le partenariat/montage du consortium
- Questions générales sur le texte de l'AAP ou guidelines
- Problèmes de soumissions/avec le dossier

Quand contacter le représentant de l'ANR:

- Questions sur l'éligibilité nationale
- Questions sur le budget national
- Une fois le projet sélectionné pour le financement: questions sur les modalités du contrat/convention

Documentation

The screenshot displays the ANR website's navigation and main content. At the top left is the ANR logo: **anr**® agence nationale de la recherche AU SERVICE DE LA SCIENCE. To its right are navigation links: **ACTEURS DE PROJETS DE RECHERCHE** (circled in red), INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES, and JOURNALISTES. Further right is a button: **— Déposer un projet**. Language options **FR** and **EN** are shown next to a search icon and social media icons for Twitter and LinkedIn.

The main navigation bar includes: **L'ANR et la recherche**, **Appels à projets** (circled in red), **Projets financés et impact**, **Investissements d'avenir**, **Actualités**, and **Contact**.

The main content area features a sidebar on the left with an image of a glowing lightbulb and the text: **Découvrez l'offre de financement de l'ANR**. The central content is titled **Appels à projets** and lists several links: **Plan d'action 2022**, **AAPG 2022**, **AAPG 2021**, **Appels en cours et à venir** (circled in red), and **Règlement financier**. On the right side of the main content, there are links for **Les précédents Plans d'action**, **Résultats de l'AAPG**, **Rechercher un ancien appel à projets**, and **Plan de relance**.

The URL <https://anr.fr> is displayed at the bottom right of the page.

Documentation



ACTEURS DE PROJETS
DE RECHERCHE

INSTITUTIONS
PUBLIQUES OU PRIVÉES

JOURNALISTES

— Déposer un projet

FR
EN



L'ANR et la recherche

Appels à projets

Projets financés et impact

Investissements d'avenir

Actualités

Contact

/ Appels à projets / Appels en cours et à venir

Appels en cours et à venir

Votre recherche...



Filtrer

12 résultats

Appel à projets spécifique

Janvier 2022 - Juillet 2022

Préannonce : un appel à projets transnationaux visant à endiguer la résistance aux antimicrobiens via des approches thérapeutiques innovantes (JPIAMR-2022)

Appel à projets spécifique

Dec 2021 - Fev 2022

Pré-annonce : Programme Joint Européen sur les Maladies Rares (EJP RD) - Appel à projets 2022

Appel à projets spécifique

Décembre 2021 - Juin 2022

Pré-annonce : ouverture prochaine d'un appel à projets transnational en médecine personnalisée - l'ERA-NET ERA PerMed - 2022

Investissements d'avenir

17 novembre 2021 - 1 février 2022

Excellences sous toutes ses formes (ExcellencES) - Appel à projets - 2021 Vague 2

Documentation

Appel à projets transnationaux 2022 sur la Médecine Personnalisée dans le cadre de l'ERA-NET : ERA PerMed

Dans le cadre de l'ERA-NET ERA PerMed, l'ANR lance, en collaboration avec 33 agences de financement de 26 pays, un cinquième appel à projets destiné à financer des projets transnationaux de recherche et d'innovation dédiés à la « Prévention en Médecine Personnalisée ». Cet appel à projets est doté d'un montant global d'environ 29M€.

ERA PerMed

Cet appel vise à soutenir des projets de recherche transnationale dans le domaine de la médecine personnalisée. A cette fin, ERA PerMed cherche à encourager les collaborations interdisciplinaires en favorisant les synergies entre la recherche préclinique ou clinique avec la bio-informatique, la recherche ELSA (aspects éthiques, juridiques et sociaux) ou la recherche de l'implémentation dans l'économie de la santé.

Cet appel se veut également intersectoriel en encourageant la collaboration entre le monde académique (équipes de recherche des universités, établissements d'enseignement supérieur, établissements de recherche publics, centres de recherche), la recherche clinique/santé publique (équipes de recherche des hôpitaux/santé publique, établissements de santé et autres organismes de santé), les partenaires privés par exemple les PHÉ (petites et moyennes entreprises) ainsi que les décideurs politiques, les agences de réglementation (HTA (health technology assessment) et les organisations de patients.

Cet appel réunit 33 organismes de financement de la recherche de 26 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suède, Taiwan et Turquie. Outre les agences nationales de financement, 7 régions participent : Wallonie (Belgique), Québec (Canada), Saxe (Allemagne), Lombardie (Italie), Toscane (Italie), Catalogne (Espagne) et Navarre (Espagne), et un organisme caritatif (AECC-FC).

*En attente d'une décision de participer.

Un appel structuré autour de 3 thématiques

Les propositions doivent être interdisciplinaires et démontrer explicitement l'impact potentiel en médecine personnalisée ainsi que la valeur ajoutée d'une collaboration transnationale.

L'appel est construit autour de trois domaines de recherche orientés sur l'implémentation d'approches de médecine personnalisée dans les systèmes de santé :

- » « Convertir les connaissances fondamentales en recherche clinique et au-delà »,
- » « Données et technologies de l'information et de la communication (TIC) »,
- » « Recherche pour une implémentation régulée et raisonnée dans les systèmes de santé ».

Le coordinateur du projet doit être éligible pour être financé par son agence de financement régionale/nationale participant à l'appel à projets.

Il est obligatoire d'intégrer comme porteur (principal investigator) au moins un chercheur en début de carrière dans un consortium.

Exception : Afin de faciliter l'intégration des organisations de patients dans les consortiums, elles peuvent être ajoutées à un consortium en tant que partenaires supplémentaires au stade de la pré-proposition ou au stade de la proposition complète, augmentant ainsi le nombre maximum de partenaires du consortium.

Ces dernières peuvent être ajoutées en tant que partenaires supplémentaires soit par le biais de leur propre financement, soit en sollicitant un financement, si elles sont éligibles, auprès de leurs agences de financement. En revanche, si elles sont éligibles, il ne peut pas y avoir plus de deux partenaires d'un même pays demandant un financement.

Plus de deux partenaires du consortium par pays peuvent demander un financement. Y compris les organisations de patients. Une exception est possible dans les pays comptant plus d'une agence de financement : dans ces pays, trois partenaires d'un même pays peuvent solliciter un financement, si l'un d'eux est une organisation de patients et au moins un des partenaires sollicite une agence de financement régionale.

Le financement sera attribué pour une durée de trois ans maximum. L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Documents

- ↳ Texte de l'appel à projets
- ↳ Guidelines
- ↳ Formulaire de pré-proposition
- ↳ Annexe pour les participants français
- ↳ Site de l'ERA NET
- ↳ Site de soumission



« Call Text » / « Guidelines »

Documents

↳ Texte de l'appel à projets

↳ Guidelines

↳ Formulaire de pré-proposition

↳ Annexe pour les participants français

↳ Site de l'ERA NET

↳ Site de soumission

Ouvert

Clos

Ouverture :
01/12/2021 à 10h00 CET

Limite de soumission des dossiers :
14/06/2022 à 17h00 CEST

Clôture de la soumission des pré-propositions :
17/02/2022 à 17h00 CET

Critères d'éligibilité ANR

La proposition de projet sera déclarée inéligible si non-conforme avec les critères suivants:

- Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues)
- Ou ayant déjà donné lieu à un financement par l'ANR.
- Toutes les propositions semblables sont inéligibles
- Proposition qui ne propose pas un projet de recherche ou d'innovation

Les appels internationaux présentés lors de ce webinaire sont exemptés des règles limitant le nombre de projets déposés à l'ANR.

- Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet en tant que coordinatrice/coordonateur
- Une chercheuse ou un chercheur ne peut être impliqué(e) dans plus de 3 projets soumis à l'ANR

Budget élaboré par le partenaire FR

Financement minimum et maximum

- Minimum: 15 000 €
- Maximum selon les règles de l'AAP
- Encouragement de la participation de coordinateur FR avec une possibilité de demande d'un budget plus élevé (cf. régulations nationales dans le texte de l'appel)

Indiquer sa propre contribution dans le budget total (mais pas forcément dans le budget demandé)

- Attention! Les Salaires relatifs au personnel permanent des laboratoires ne sont pas éligibles au financement pour les partenaires dits "académiques" (CNRS/INSERM/CHU...). Cependant, ces salaires doivent être mentionnés dans la proposition.

Participation sur fonds propres (collaborateurs)

- Réalisant des expériences in-kind
- Intervenant uniquement pour le partage de données et de matériel biologique

Documentation



L'ANR et la recherche

Appels à projets

Projets financés et impact

Investissements d'avenir

Actualités

Contact



Découvrez l'offre de
financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2022](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

[AAPG 2022](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[AAPG 2021](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

[Appels en cours et à venir](#)

[Plan de relance](#)

[Règlement financier](#)

<https://anr.fr/fr/rf>

Règlement Financier

Règlement financier

Le règlement financier de l'Agence nationale de la recherche définit les modalités d'attribution des Aides dans le cadre des Projets de recherche, développement et innovation que l'Agence sélectionne à partir des crédits inscrits à son budget propre, hors Programme investissements d'avenir.

Engagée dans une démarche d'optimisation continue de ses processus, l'ANR a entrepris une refonte de son règlement financier, en 2016 et en 2017, à l'issue de rencontres auprès des communautés scientifiques. Ces démarches d'amélioration et de simplification visent à réduire le temps consacré par les chercheurs au suivi administratif et financier de leurs projets. Elles s'inscrivent dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019 de l'Agence, et du plan ministériel de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche.

↓ Régime d'Aide informé ANR n° SA 59067

↓ Télécharger le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR

→ Consulter les éditions antérieures

Les conditions particulières de la convention attributive sont disponibles auprès de la Direction du conventionnement et du financement de l'ANR (DCF).

Des outils complémentaires pour faciliter la compréhension du règlement

Dans sa volonté d'informer et d'accompagner au mieux les communautés de recherche, l'ANR propose des outils dédiés destinés à faciliter la compréhension du règlement financier.

Découvrez les fiches pratiques :

- > Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- > Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- > Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
- > Fiche n°4 "Les accords de consortium"
- > Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- > Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- > Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- > Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

→ Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) dédiée

> Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"

- Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)

> Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"

> Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"

> Fiche n°4 "Les accords de consortium"

> Fiche n°5 "Les modifications de projets"

> Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"

- Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"

> Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"

> Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

→ Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) dédiée



APPLICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA

En tant que financeur de la recherche l'ANR s'engage à veiller au respect des modalités d'application du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et de Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), pour les projets qu'elle finance.

→ Consulter les modalités d'application pour les projets financés par l'ANR

Organisme public ou privé?

Formulaire de déclaration des activités économiques/qualification des bénéficiaires des aides

Les aides de l'état à la recherche et à l'innovation peuvent être attribuées aux:

- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances
- Entreprises

L'élément de distinction est la proportion d'activité économique exercée par l'entité considérée

Ce formulaire est à renseigner par les entités partenaires qui ne sont pas des établissements publics (hors EPIC), ni des sociétés et qui ne l'ont pas déjà communiqué ou en cas de changements d'activités notables:

- Téléchargez sur la page règlement financier de l'ANR
- Adressez le formulaire rempli à Paul Roger (paul.roger@agencerecherche.fr; categorisationbeneficiaire@agencerecherche.fr) et Véronique Pauliac (veronique.pauliac@anr.fr)



DÉCLARATION RELATIVE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES DES PARTENAIRES D'UN PROJET ANR

Ce formulaire a pour objectif de qualifier les entités partenaires des projets sélectionnés pour le financement en tout ou partie par l'ANR. Pour savoir s'il est nécessaire de vérifier:
> La compatibilité d'aide au regard des principes d'appréciation communs¹ (notamment le taux d'intensité, l'effet incitatif)
> L'absence d'aide indirecte à travers la rédaction d'un accord de consortium² en cas de projet collaboratif

L'ANR doit évaluer le volume d'activités économiques exercées par l'entité par rapport à sa capacité annuelle globale. L'activité économique est toute offre de biens ou de services correspondant à un marché, y compris potentiel, et pouvant entrer en concurrence avec des offres proposées par d'autres acteurs économiques. Le statut ou le but lucratif ou non ne sont pas discriminants.

Ce formulaire est à remplir chaque année dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes sociaux. Veuillez remplir l'ensemble des champs ci-dessous/cocher la(es) réponse(s) répondant à votre situation. L'ANR se réserve le droit de procéder à des audits/demander des pièces justificatives afin de vérifier les informations renseignées.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

Numéro SIRET :
Nom et forme juridique de l'entité :
Qualifications, liens, labels reconnus par l'Etat :
Adresse du siège social :

Mon entité effectue (par un de ses services/laboratoires qui lui est rattaché/ établissements ayant le même SIREN) les tâches/travaux de recherche du projet financé.
Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser le nom et le numéro de SIREN de l'entité qui les effectue :

AUTONOMIE ET INDEPENDANCE

Mon entité dispose t'elle :
D'un Budget propre ? OUI NON D'une comptabilité dédiée ? OUI NON
De l'autonomie financière ? OUI NON De l'autonomie décisionnelle OUI NON

Un contrôle est-il exercé par une autre entité dans les conditions suivantes³ ? :
> Contrôle > 25% des droits de vote ou de détention du capital de mon entité ? OUI NON
> Droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel de mon entité OUI NON
> Exercice d'une influence déterminante sur mon entité (actionnaires ou associés...) et accès privilégié aux résultats qu'elle produit ? OUI NON

En cas de contrôle, veuillez préciser le nom et le numéro de SIREN de l'entité concernée :

Assiette de l'aide

Financement à coût marginal

- Organismes publics de recherche, collectivités territoriales, établissements publics ou assimilés

Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements publics Economiques (EPE) ou chambres consulaires, Groupements d'Intérêt Public (GIP), Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sauf dans le cas de Projet réalisé en collaboration avec au moins une société commerciale

- La plupart des fondations d'utilité publique actrices de la recherche
- Etablissements de Santé Privés d'Intérêts Collectifs (ESPIC).

Taux d'aide maximum: 100%

Financement à coût complet

- S'applique notamment aux sociétés, et les associations
- Taux d'aide entre 25% et 50% des coûts admissibles

Par exemple dans le cas de recherche fondamentale ou de recherche industrielle:

45% pour les PME

30% pour les grandes entreprises

50% pour une association

Sur le site de l'ANR:

- [Fiche n°1 « Modalités de participation des entreprises aux projets »](#)
- Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise

Les coûts admissibles

- Frais du personnel
- Coûts des instruments et du matériel
- Coûts des bâtiments et des terrains
- Prestations de services (à justifier dans la proposition)
- Frais Généraux
 - Missions des personnels
 - Les coûts de publication (dont les APC) constituent des dépenses éligibles, hors revues hybrides
- Frais d'environnement (« overheads »)
 - Forfaitisés à 14,5% (incluant 11% pour les structures gestionnaires et 3,5% pour les laboratoires) des coûts éligibles pour un financement à coût marginal
 - Plafonnés à 68% max des frais de personnel admissibles et 7% max des autres coûts admissibles hors frais d'environnement pour un financement à coût complet

Sur le site de l'ANR: Fiche n°3 les coûts admissibles:

<https://anr.fr/fileadmin/documents/2017/ANR-RF-Fiche-COUTS.pdf>

Accords de consortium

- Soit demande spécifique dans le texte de l'appel à projets
- Soit aucune demande dans le texte de l'appel à projet, les règles de l'ANR s'appliquent
 - **Pour les bénéficiaires à coût complet** (Entreprises/bénéficiaires de droit privé) ; le **deuxième versement** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium
 - **Pour les bénéficiaires à coût marginal** (Organismes de recherche/ bénéficiaires de droit public) ; le **solde** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium.

Recherche et Innovation Responsable

- Participation réelle des différents partenaires constituant le consortium (partenaires scientifiques, partenaires industrielles, organisations de patients etc.)
- Respect de l'égalité des sexes dans la composition du consortium
- Considérations ELSA (Ethical, Legal and Social Aspects)
- S'inscrire dans une démarche de sciences ouvertes : plan de gestion des données, publications scientifiques en accès libre
 - Il est important de contacter son responsable des données ou sa tutelle dès la conception du projet
 - Creative Commons CC-BY, HAL, référence ANR
- Intégrité de la recherche : éviter la fabrication, la falsification, le plagiat ou toute autre manquement en matière de recherche
- « Universalisme » : les recherches menées en dehors de l'UE doivent respecter à la fois les recommandations éthiques du pays où la recherche est menée ainsi que les recommandations UE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Appels à Projets lancés lors de l'édition cadre européen 2024



AAPs 2024 des initiatives multilatérales

European partnership fostering a European Research Area for Health Research	ERA4Health	Maladies liées aux modes de vie Nanomédecine
Transforming Health and Care Systems	THCS	Santé publique
European Partnership for Personalised Medicine	EP PerMed	Médecine personnalisée
JPI AntiMicrobial Resistance/ ERA-NET JPIAMR	JPIAMR-ACTION	Les maladies infectieuses et les résistances aux antimicrobiens
Joint Programming Neurodegenerative Diseases	JPI-JPND	
ERA-NET of JPND Network of Centers of Excellence in Neurosciences	JPcofuND 2	
ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented Neurosciences research	ERANET Neuron Cofund 2	Les neurosciences
CSA BrainHealth		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



European partnership fostering a European Research Area for Health Research

ERA4Health



Partnership Fostering a European Research Area for Health Research (ERA4Health)

Phase 1

- Financer la recherche dans les domaines prioritaires de la santé publique de la nutrition, les maladies cardiovasculaires et de la nanomédecine
- Etablir un cadre pour soutenir les études cliniques multinationales initiées par un chercheur appartenant au secteur public (IICSs)
- Durée: 2 ans

Budget pour la Phase 1

Pays membres + associés : **110 M€**
CE: **30M€**

Phase 2

- AAP pour des projets de recherche dans les priorités de recherche (évolution possible)
- AAP pour les études cliniques multinationales initiées par un chercheur adressant les besoins en santé publique
- Durée: 5 ans

Budget pour la Phase 2

Dépendra des résultats de la première phase
Max de la CE: **80 M€**
Objectif Pays membres + associés : **~270 M€**

Les partenaires de la phase 1

- 17 membres de l'Union Européenne (AT, BE, DE, DK, ES, FR, GR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, PL, PT, RO, SK)
- 3 pays associés à Horizon Europe (IL, NO, TR)
- 2 pays tiers (EG, TW)



Les partenaires de la phase 2

Enrichir le consortium par des organisations de financement d'études cliniques.

3ème AAP - NutriBrain



Co-funded by the European Union

La modulation du vieillissement du cerveau par la nutrition et d'autres facteurs liés au mode de vie

Dates importantes

Ouverture : 3 novembre 2023

Clôture étape 1 : 15 janvier 2024

Résultats étape 1 : 27 mars 2024

Clôture étape 2 : 27 mai 2024 + droit de réponse **12 août – 23 août 2024**

Annonce des résultats : octobre 2024

Eligibilité

- Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)
- Participants appartenant à l'une des catégories suivantes : recherches académique et clinique, entreprises et/ou intervenants opérationnels.
- Minimum : 3 partenaires / 3 pays éligibles ≠
- Maximum : 5 partenaires, 6 ou 7 en présence de pays sous représentés (Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Turquie)
- Maximum de 2 collaborateurs (sur fond propre)

Budget ANR 1,25 M €

Aide allouée maximum:

250 000 € par partenaire (Coord: 300 000 €)

400 000 € par projet

Domaines d'intérêt :

- mieux comprendre la modulation du vieillissement cérébral par des facteurs liés au mode de vie et/ou
- tester des interventions basées sur des preuves existantes dans la littérature ou d'étendre des interventions pilotes existantes qui contribueront à réduire le risque de manifestations de déficience cognitive liées à un vieillissement cérébral pathologique.

Au moins un des facteurs de mode de vie suivants devrait être étudié : la nutrition (en particulier l'amélioration des habitudes alimentaires), l'activité physique, les habitudes de sommeil, l'interaction sociale ou le stress.

Les approches utilisées peuvent être :

- de nouvelles interventions pilotes, ou améliorer des interventions existantes qui contribueront à réduire le risque de manifestations de troubles cognitifs liés à un vieillissement pathologique du cerveau
- de la recherche mécaniste/expérimentale axée sur la manière dont des facteurs spécifiques du mode de vie influencent le vieillissement du cerveau
- de la recherche translationnelle qui établira la preuve du concept, afin de soutenir le développement de stratégies efficaces d'amélioration de la santé et/ou de solutions pour promouvoir un cerveau sain.

Le groupe cible : pas nécessairement constitué de personnes âgées, mais peut également inclure des adultes d'autres groupes d'âge.

Principe de co-création est important : la participation de la population cible de la recherche est fortement encouragée à **tous les stades de la conception**, de la mise en œuvre, de l'analyse et de la diffusion de la recherche.

Secrétariat de l'app

Italian Ministry of University and Research

Dr. Aldo Covello and Dr. Sara Cella


nutribrain@mur.gov.it

Contact national

Dr. Martine Batoux

ERA4HealthCall@agencerecherche.fr

01.73.54.81.40

 <https://era4health.eu/nutribrain-2024/>
Infoday organised on November 10th:

<https://era4health.eu/info-session-on-the-joint-transnational-call-nutribrain/>

4ème AAP - NANOTECMEC



Co-funded by the
European Union

Nanotechnologies et technologies avancées pour la prévention, le diagnostic et la thérapie des maladies

Dates importantes

Ouverture : 14 novembre 2023

Clôture étape 1 : 30 janvier 2024

Résultats étape 1 : 23 avril 2024

Clôture étape 2 : 13 juin 2024 + droit de réponse **23 août – 3 septembre 2024**

Annonce des résultats : octobre 2024

Eligibilité

- Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)
- Participants appartenant à l'une des catégories suivantes : recherches académique (A) et clinique (B), entreprises (C) et/ou intervenants opérationnels (D). Chaque consortium doit inclure des partenaires d'au moins deux des trois catégories A, B et C.
- Minimum : 3 partenaires / 3 pays éligibles ≠
- Maximum : 5 partenaires, 6 ou 7 en présence de pays sous représentés (Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Turquie)
- Maximum de 2 collaborateurs (sur fond propre)

Budget ANR 2 M €

Aide allouée maximum:

250 000 € par partenaire (Coord: 300 000 €)

400 000 € par projet

Domaines d'intérêt

- 1) Médecine régénérative
- 2) Diagnostic
- 3) Nanothérapie

Les propositions peuvent porter, entre autres sur la validation de biomarqueurs, le diagnostic précoce, la convergence des nanotechnologies et de la technologie des cellules souches, la biologie cellulaire appliquée à la nanomédecine, les agents ou techniques d'imagerie multimodale, les diagnostics au point d'intervention, les procédures normalisées pour la préparation et la caractérisation des systèmes d'administration de médicaments, les procédés de production écologiques pour les produits nanomédicaux, les nanoparticules pour l'hyperthermie, les thérapies régénératives, géniques ou cellulaires faisant appel aux nanotechnologies.

Catégorie en fonction des niveaux de TRLs à la fin du projet:

- 1) Projets de recherche appliquée en matière d'innovation (TRL 3-4) :

Projets de validation du concept pour des applications innovantes avec recherche analytique/expérimentale et/ou mise en œuvre et intégration de composants et tests en laboratoire et/ou sur des modèles animaux.

- 2) Projets à fort potentiel d'applicabilité à court/moyen terme (TRL 5-6):

Projets plus proches du marché pour la validation de démonstrateurs et de prototypes dans un laboratoire réaliste (pour TRL 5) et/ou dans un environnement opérationnel simulé pertinent (pour TRL 6).

L'intégration des technologies clés génériques (KET) aux nanotechnologies offrira à la nanomédecine des possibilités encore plus grandes de favoriser l'innovation pour de nouvelles applications médicales. L'étude d'autres technologies clés génériques n'est possible que si elles sont utilisées en complément ou en combinaison avec les nanotechnologies.

Les études précliniques et cliniques sont éligibles sous réserve des réglementations nationales/régionales.

Exclusion: Les propositions basées sur des processus ou des structures naturels à l'échelle nanométrique et les propositions axées sur les technologies clés génériques sans nanotechnologies.

Secrétariat de l'appel et contact national

Dr. Anaïs Fradet / Dr. Méric Machouri

nanotecmec@agencerecherche.fr

+33 1 73 54 81 74 /+33 1 72 73 06 72



<https://era4health.eu/nanotecmec-2024/>

4ème AAP - NANOTECMEC



Co-funded by the European Union

Evènements

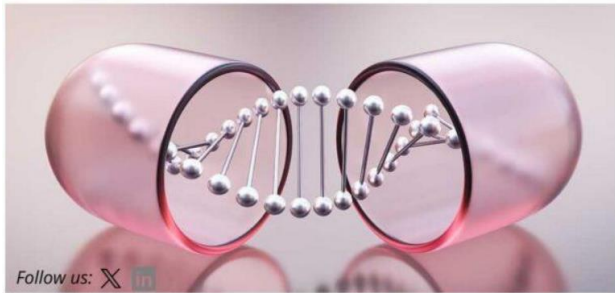
Passé



"Nano and advanced technologies for disease prevention, diagnostic and therapy call"

#NANOTECMEC_E4H

NANOTECMEC INFO DAY



21st of November
10h-12h CET, online

Co-funded by the European Union

<https://era4health.eu/nanotecmec-infoday-recording-and-presentations/>

A venir

nanomedicine
EUROPEAN TECHNOLOGY PLATFORM

ETPN - ERA4Health matchmaking event:
get prepared for NANOTECMEC!

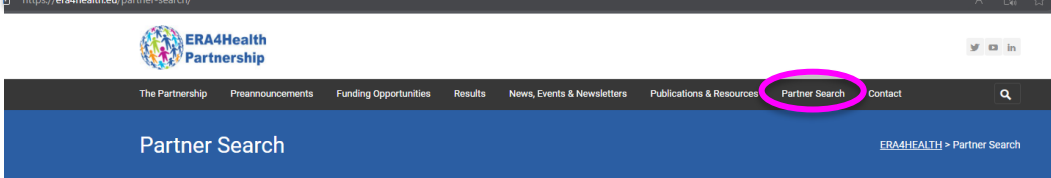
«Nano and advanced technologies for disease prevention, diagnostic and therapy»

Register for free Dec. 7, 2023 - 2PM (CET) Get involved

Fin des inscriptions le 3 Décembre à 16h

<https://era4health.eu/event/nanotecmec-matchmaking-event/>

Outils pour la recherche de partenaires



PARTFINDER is a solution for research groups that are actively looking for partners or are interested in establishing cooperation with other partners from all around the world. The tool significantly facilitates the creation of national and international research consortia and joint participation in grant competitions.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Transforming Health and Care Systems



Partenariat européen Transforming Health and Care Systems (THCS)

L'objectif général de THCS est de contribuer à la transition vers des systèmes de santé et de soins centrés sur la personne plus durables, efficaces, résilients, inclusifs, innovants et de haute qualité, également accessibles à tous. À cette fin, THCS vise non seulement à créer de nouvelles connaissances et preuves scientifiques, mais également à concevoir de nouvelles solutions et à soutenir leur transfert et leur mise à l'échelle entre les pays et les régions tout en favorisant le renforcement des capacités.

58 partenaires européens (nationaux et régionaux) et internationaux

22 pays UE: AT, BE, DK, EE, ESP, FI, FR, GR, IE, IL, IS, IT, LT, LV, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI,
3 pays associés: CH, UK, USA

Agences de
financement

Ministères de la santé
et de la recherche

Organismes de
recherche

ANR

DGOS
(MSS)

Inserm

305 M€
part.

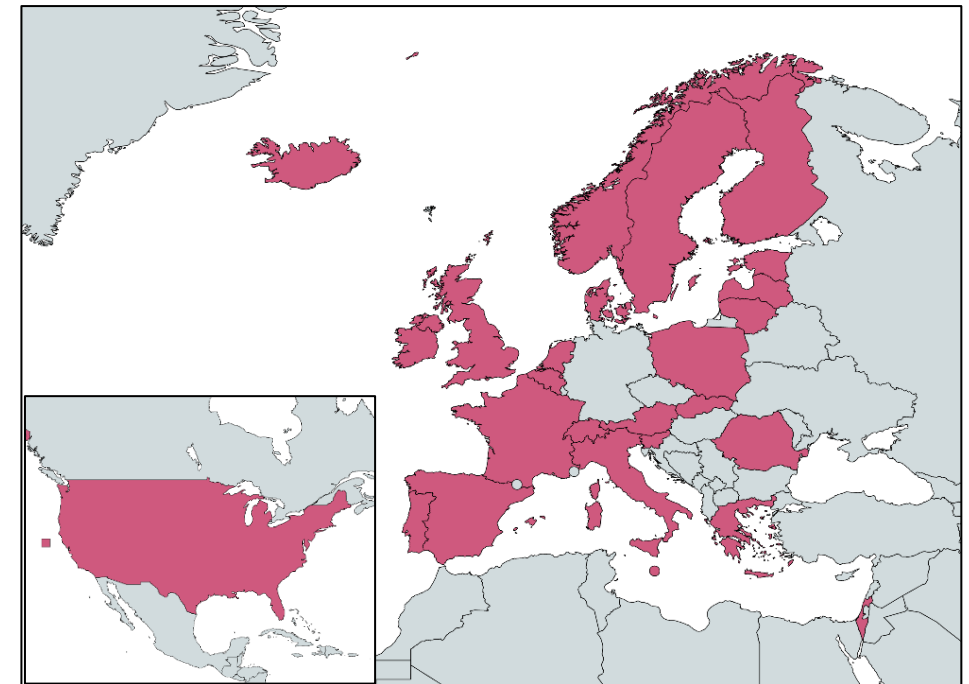
+

91,6 M€
CE

=

392 M€

anr[®]



Contact national: THCS@agencerecherche.fr

Appel à projets transnationaux 2024

Préannonce AAP 2024: Janvier 2024

Lancement AAP 2024: Février 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

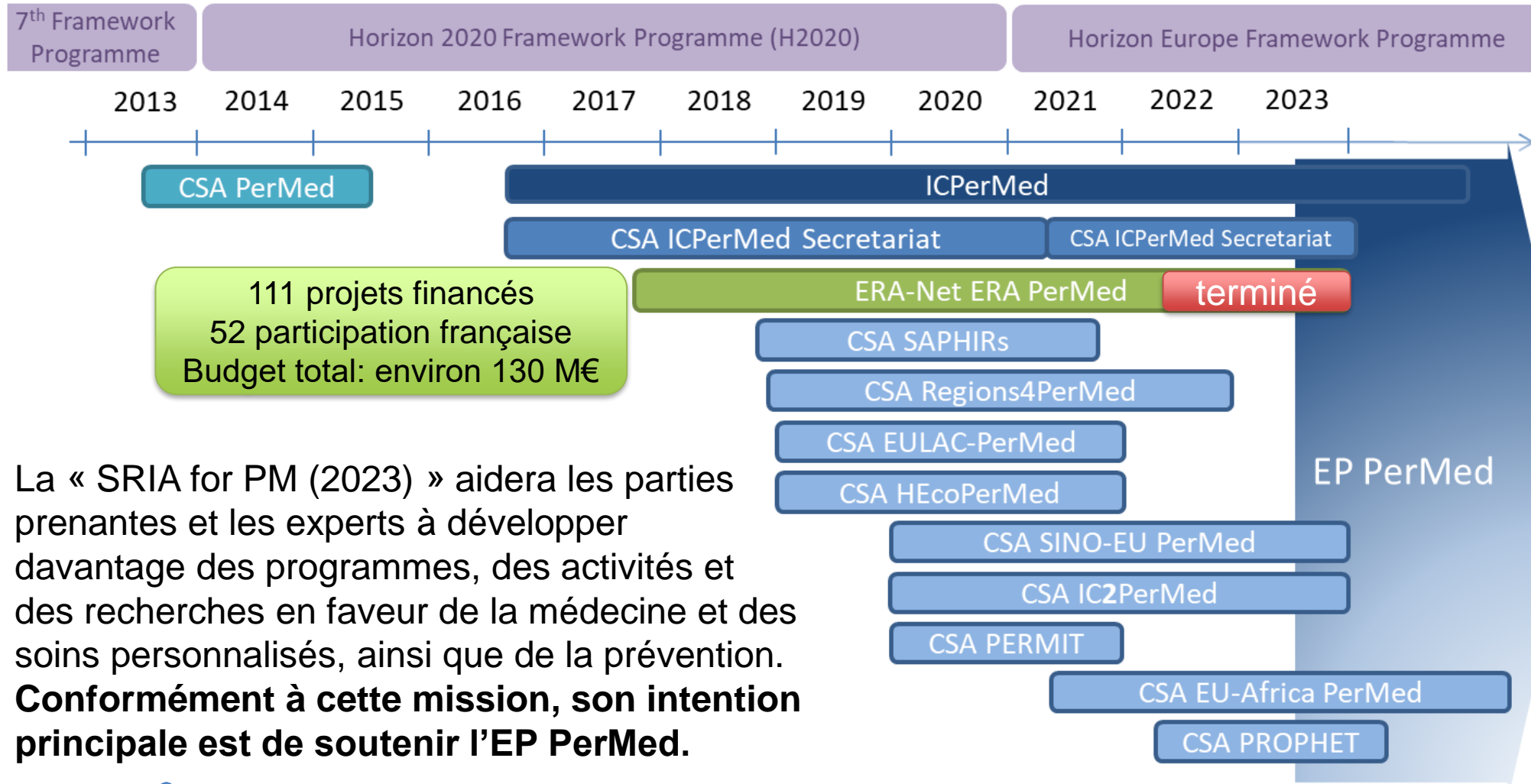
*Liberté
Égalité
Fraternité*



European Partnership for Personalised Medicine, EP PerMed



Strategic Research and Innovation Agenda (SRIA) for Personalised Medicine (2023) in support of EP PerMed



La « SRIA for PM (2023) » aidera les parties prenantes et les experts à développer davantage des programmes, des activités et des recherches en faveur de la médecine et des soins personnalisés, ainsi que de la prévention. **Conformément à cette mission, son intention principale est de soutenir l'EP PerMed.**



SRIA for PM (2023), publiée le 28 Avril 2023



The European Partnership for Personalised Medicine, EP PerMed

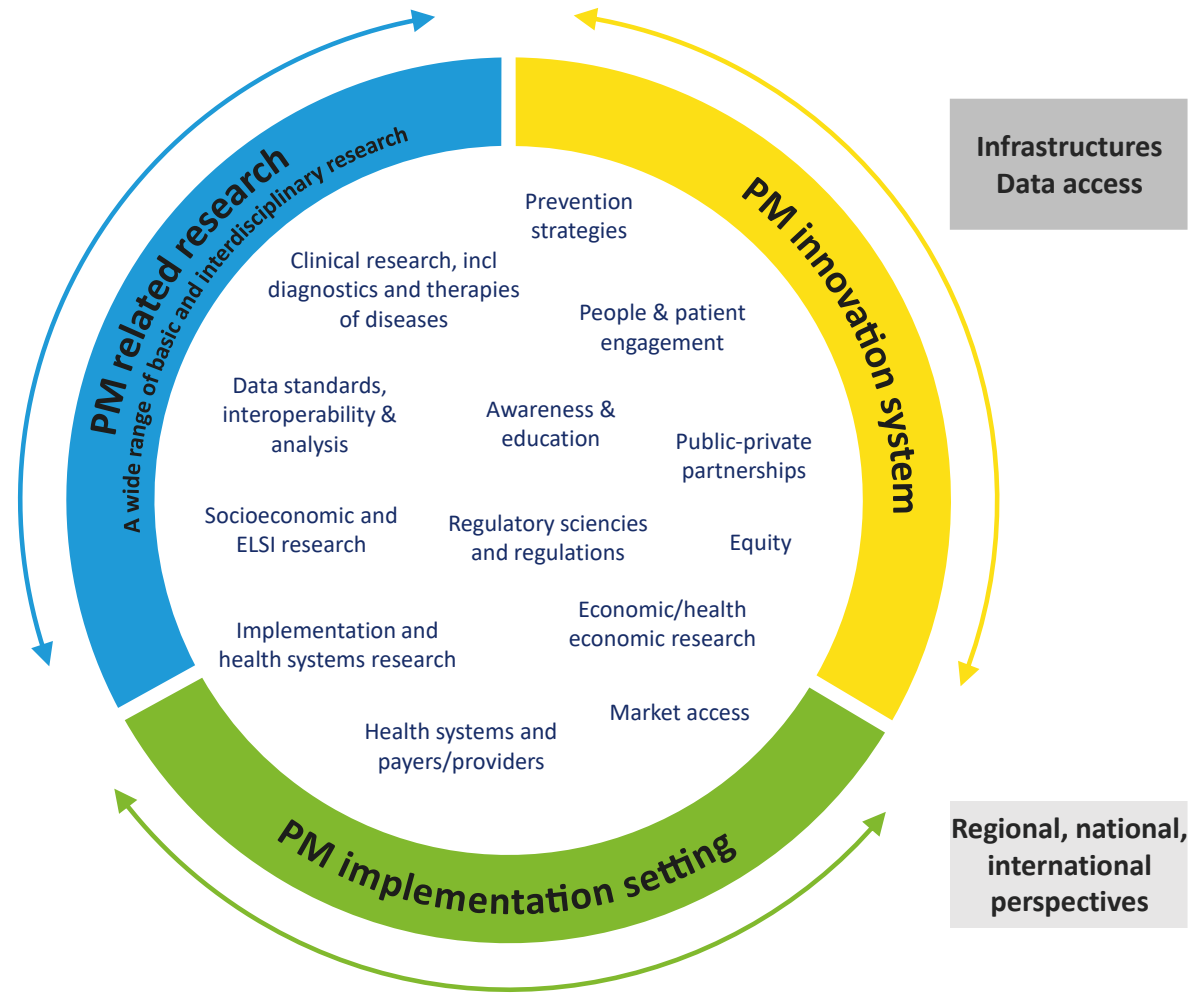


EP PerMed
European Partnership
for Personalised Medicine

Le PM “System of Health”

Dans l'ensemble, le système doit être considéré comme un « système de santé » dans lequel les résultats d'un élément alimentent les étapes suivantes, mais également les étapes précédentes de la chaîne de valeur, formant un cycle de connaissances et d'idées qui circulent dans les deux sens.

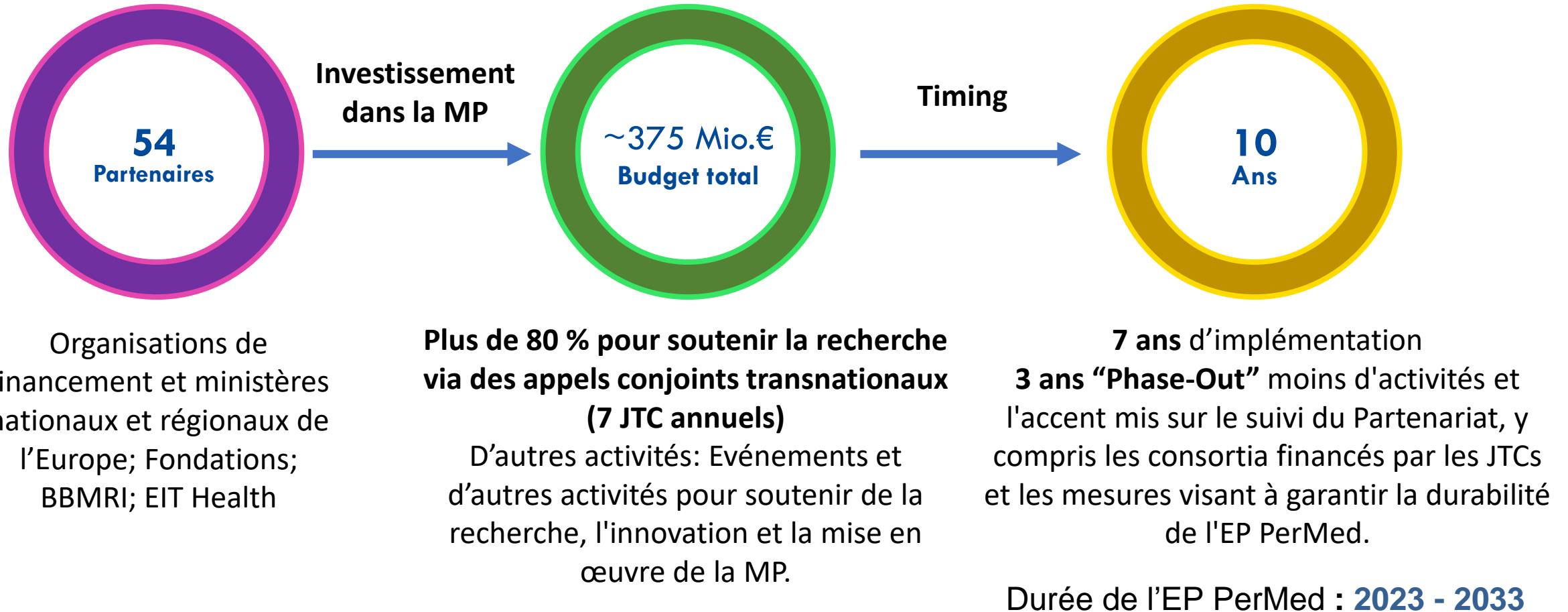
Policy, legislation,
regulation



Le « continuum de valeurs » de la médecine personnalisée comprenant les acteurs clés et les aspects primordiaux.

The European Partnership for Personalised Medicine

EP PerMed - Outlook



JTC2024, bientôt publiée

Préannonce décembre 2023 Lancement début janvier 2024

EP PerMed Joint Call Secretariat (JCS) 2024

French National Research Agency (ANR)

86 rue Regnault, 75013 Paris, France

Dr Monika Frenzel, Dr Mathias Vetillard

Tel: +33 1 73 54 83 32, +33 1 78 09 80 36

EPPerMed@agencerecherche.fr

Les EP PerMed contacts



EP PerMed
European Partnership
for Personalised Medicine

EP PerMed coordination : EPPerMed@dlr.de

ANR WP2 “PM Research-related funding and support” : EPPerMed@anr.fr

Follow EP PerMed:

Website: www.eppermed.eu

X (Twitter) : @EPPerMed

LinkedIn : EP PerMed - the European Partnership for Personalised Medicine



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

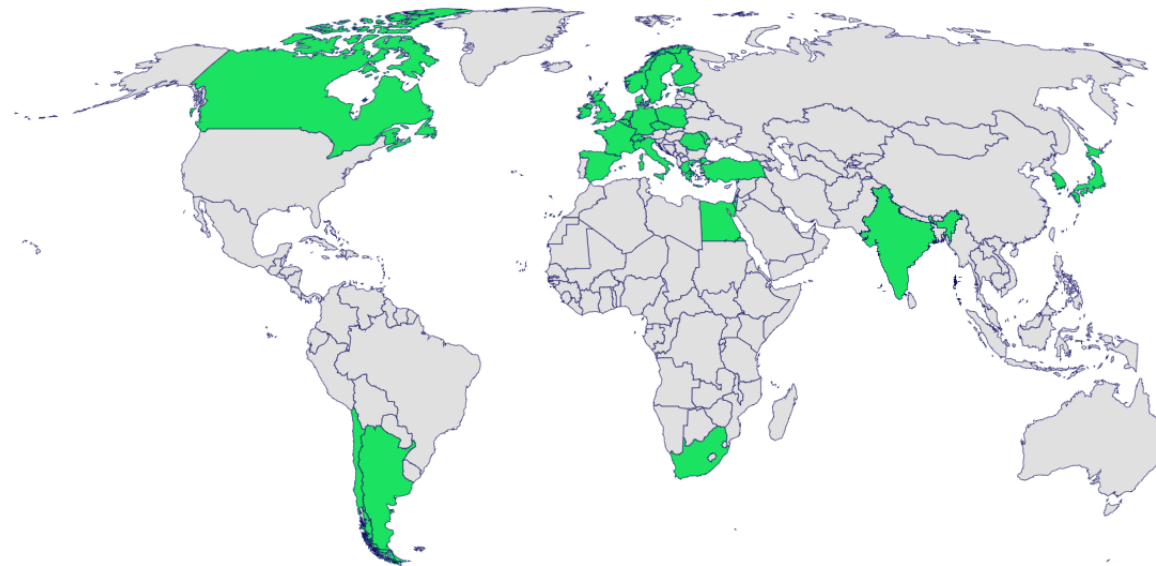


Maladies Infectieuses: La résistance aux antimicrobiens

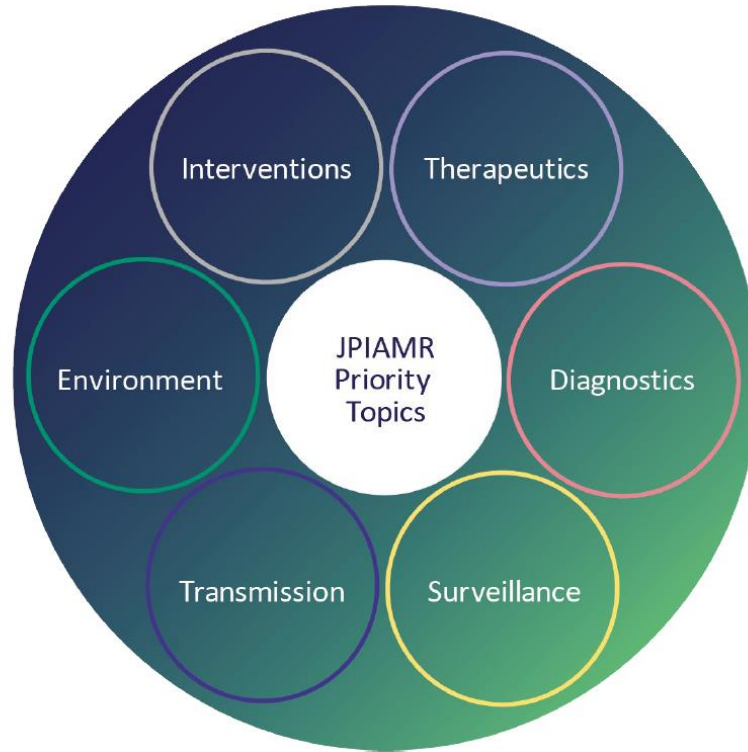


But: lutter contre la résistance aux antimicrobiens via une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale (« One Health »)

29 Pays impliqués



Représentation française: ministère de la Recherche et ANR



<https://www.jpiamr.eu/>

Activités:

- Appels à projets
- Appel à réseaux
- Workshops stratégiques
- Plateforme virtuelle

.....

En 2024, 1 appel à projets va être lancé!

En 2025, la JPIAMR laissera sa place au partenariat One Health AMR!!

Appel à projets 2024: IMPACT



But : Interventions pour mieux contrôler, prévenir et faire face à la résistance aux antimicrobiens

Dates importantes

Ouverture : 10 janvier 2024
Clôture étape 1 : 14 mars 2024
Résultats étape 1 : 30 mai 2024
Clôture étape 2 : 9 juillet 2024
Annonce des résultats : novembre 2024

} Appel en 2 étapes

Budget ANR 2M €

Aide allouée maximum:
450 000 € par projet
250 000 € par partenaire (Coord: 330 000 €)

Contact national:

Dr Sophie Gay:
JPI-AMRCalls@agencerecherche.fr

Secrétariat de l'appel

Dr Ronit Meyuhas
JPIAMR@moh.gov.il

Eligibilité

Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)
Minimum : 3 partenaires / 3 pays éligibles ≠ dont 2 pays Européens ou associés
Maximum : 6 partenaires (incl. sur fond propre), 7 en présence de pays sous représentés (liste à définir), ou d'une entreprise, ou d'un jeune chercheur (8 ans après la thèse) comme PI

Objectifs scientifiques

- Résistance aux antifongiques: Développement (ou amélioration) de nouvelles interventions pour améliorer le contrôle, la prévention et le traitement des infections fongiques résistantes (ou potentiellement résistantes) aux traitements
- Résistance aux antibactériens & antifongiques: Comparaison et évaluation de l'efficacité et de l'adoption par les parties prenantes d'interventions déjà existantes visant à améliorer le contrôle, la prévention et le traitement des infections fongiques et bactériennes résistantes aux traitements, et propositions d'améliorations possibles.

Interventions comprend:

- Traitements (médicaux, mais aussi traitements des eaux usées...)
- Protocoles (soins, surveillance...)
- Interventions sociales, sociétales, et comportementales (campagne de sensibilisation, remboursements/ déremboursements, obligations de diagnostics avant prescription, prévention et contrôle des infections...)
- Les efforts en matière de réduction de l'usage des antimicrobiens et/ou meilleur usage (vaccination, diagnostics..)

Tous secteurs One Health possible, si potentiel impact en Santé Humaine.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Neurosciences





EU Joint Programme JPND.
(Maladies Neurodégénératives)



ERANET NEURON. Brain research.
(Recherche translationnelle maladies du système
nerveux. Exclusion maladies neurodégénératives)

- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Maladie de Parkinson et troubles liés à la maladie de Parkinson
- Maladies à prions
- Maladies des neurones moteurs
- Maladie de Huntington
- Ataxie spino-cérébelleuse (SCA)
- Atrophie musculaire spinale (SMA)

Groupes de travail « Technologie numérique appliquée à la recherche et la pratique clinique dans les maladies neurodégénératives »

Clôture 12 décembre 2023

Objectif: Financer la création de groupes de travail de scientifiques experts visant à **évaluer l'impact des technologies numériques sur la recherche scientifique et la pratique clinique impliquant les maladies neurodégénératives** (*identifier les principales lacunes, difficultés et résultats issus de la recherche avec un potentiel pour améliorer l'utilisation des technologies numériques pour le diagnostic et le traitement des maladies neurodégénératives ; analyser les risques et les opportunités liées à l'utilisation de technologies numériques dans le contexte de ces maladies ; élaborer autour des aspects éthiques de ces technologies en particulier avec une perspective axée sur les patients et aidants formels et informels*)

Durée 12 mois – budget max par consortium 50 000€

AT, DE, FR, GB, IT, NL

<https://anr.fr/fr/detail/call/jpcofund-2-groupes-de-travail-technologie-numerique-appliquee-a-la-recherche-et-la-pratique-cliniq/>

Mécanismes et évaluation de la progression des maladies neurodégénératives au stade précoce

Pré-annonce Décembre 2023
Lancement début Janvier 2024

L'ANR s'associe à l'ERA-NET JPcofuND 2 pour lancer un appel à projets visant à **améliorer les connaissances sur les mécanismes responsables de la progression des maladies neurodégénératives (MND) au stade précoce ainsi qu'à faire progresser les moyens pour évaluer le développement de ces maladies**. Les propositions doivent être fondées sur des hypothèses et avec une méthodologie rigoureuse.

Les thèmes de recherche suivants sont attendus dans les propositions :

- Eclaircir l'influence de facteurs moléculaires, psychologiques et sociaux et leurs trajectoires dans la progression des MND et découvrir de nouvelles voies physiopathologiques.
- Définir les principales étapes de la régulation qui influencent l'apparition et la progression de la maladie.
- Associer des marqueurs moléculaires, psychologiques, sociaux et physiologiques afin d'accroître la robustesse du diagnostic.
- Harmoniser l'utilisation des nouvelles technologies et des mesures cliniques afin d'accroître la fiabilité et la reproductibilité de la détection et du suivi de la maladie.
- Identifier des facteurs moléculaires, environnementaux, sociaux et comportementaux clés capables de modifier la progression de la maladie afin de déterminer des facteurs de risque, de protection et de résilience.
- Examiner les processus pathologiques liés à la neurodégénérescence en utilisant l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe pour comprendre le rôle des voies mécanistiques.
- Améliorer la stratification des patients en établissant des mesures et des techniques pour caractériser les sous-groupes cliniques à des stades pré-symptomatiques, par exemple les "phénotypes à risque" ou les groupes "à risque".
- Identifier les mécanismes compensatoires associés aux stades précoces des MND.
- Analyser systématiquement l'influence de la variabilité génétique, épigénétique et phénotypique sous-jacente aux MND sur la progression de la maladie.

Soumission électronique par le coordinateur du consortium

<http://www.neurodegenerationresearch.eu>

Consortia :

- 3 partenaires minimum - 6 partenaires maximum
- au moins 3 pays participant à cet AAP
- 2 partenaires par pays max
(7 partenaires max si partenaire d'un pays sous-représenté dans la discipline, liste à consulter sur le texte d'AAP)

Budget max par partenaire ANR

260 000 €

Budget max coordinateur ANR

310 000 €

Pre proposition Mars 2024

Proposition complète Juin 2024

Contact JCS
jpnd@dlr.de

Contact ANR
Sheyla Mejia PhD
sheyla.mejia@anr.fr
+ 33 1 78 09 80 14

Anthony Petit
anthony.petit@anr.fr
+33 1 73 54 81 41

Préannonce décembre 2023
Lancement début Janvier 2024

Interactions bidirectionnelles corps-cerveau

Appel à projets visant à comprendre le **rôle des interactions bidirectionnelles** entre le système nerveux central et le corps dans les **maladies neurologiques et psychiatriques**.

Les propositions de recherche doivent couvrir au moins un des domaines suivants :

- **Recherche fondamentale** sur le rôle de l'interaction bidirectionnelle entre le corps et le cerveau sur la pathogénèse et/ou l'étiologie des maladies neurologiques et psychiatriques. Ceci peut inclure le développement de ressources innovantes ou partagées et de technologies visant à **normaliser une communication corps-cerveau dérégulée**.
- **Recherche préclinique et clinique** en vue de développer de nouvelles **stratégies de prévention, de diagnostic, thérapeutiques**, et de procédures de **réhabilitation** pour des maladies dans lesquelles une **altération de la communication corps-cerveau** constitue un processus pertinent de la pathologie.

budget réservé 1,8 M€

Pays participants (prévisionnel): AU, BE, CH, DE, HR, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IL, IT, LV, LT, NO, PL, RO, SK, TW, TR

Soumission électronique par le coordinateur du consortium sur
<http://www.neuron-eranet.eu>

Consortia 5 partenaires maximum au moins 3 pays participant à cet AAP 2 partenaires par pays max (6 partenaires max si partenaire HR, SK, HU, LT, TR ou LV)

Participation de jeunes chercheurs encouragée

Budget max par partenaire ANR 250 000 €

Budget max coordinateur ANR 300 000 €

Pre proposition Mars 2024

Proposition complète Juin 2024

Contact JCS AEI (Espagne)

neuron@aei.gob.es

Contact ANR

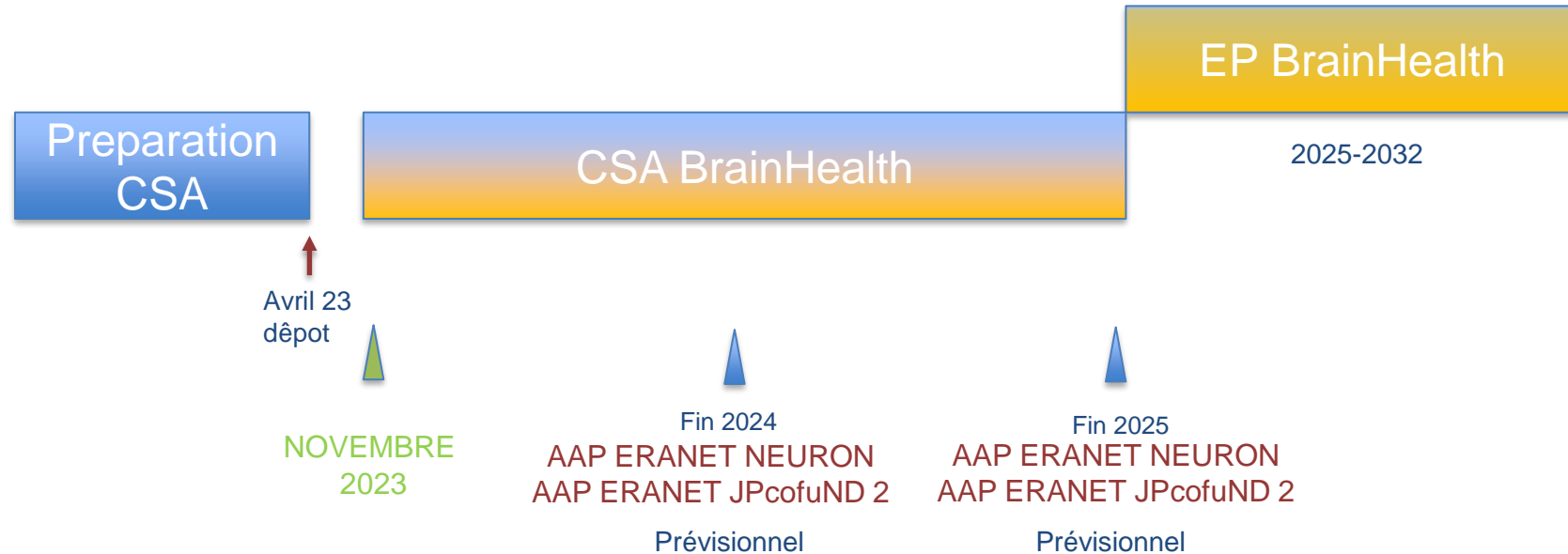
Gaëlle Dutour Provenzano, PhD

Sheyla Mejia, PhD

NeuronCalls@agencerecherche.fr

Préparation *European Partnership BrainHealth*

Coordonné par DLR, Allemagne
Représentants français INSERM, CNRS, ANR, FA
Gouvernance
Agenda Stratégique de Recherche et Innovation
Lien avec les acteurs mondiaux
Utilisation des infrastructures européennes
Communication





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Merci

Question?

